



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Orléans, jeudi 9 décembre 2010

INFORMATION PRESSE

LE COMITE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE VALIDE DEUX NOUVEAUX SAGE

Le comité de bassin Loire-Bretagne vient de donner un avis favorable sur deux nouveaux Sage, schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Il s'agit des Sage Nappe de Beauce et Sarthe amont. Il a également arrêté son calendrier et les étapes de concertation pour la préparation du futur programme de l'agence de l'eau.

Réuni le 9 décembre à Orléans sous la présidence de Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin a consacré ses travaux à deux sujets principaux.

1. La **préparation du 10^e programme (2013-2018) de l'agence de l'eau**. Le comité a arrêté son calendrier de travail et de concertation pour les 18 prochains mois. Le programme actuel a été adopté fin 2006 et s'achève en 2012. Le 10^e programme devrait être adopté au plus tard à l'automne 2012.

2. L'examen de deux nouveaux **Sage** (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) pour la **Nappe de Beauce** et la **Sarthe amont**, et de deux nouveaux périmètres de Sage, le **Sud Cornouaille** et le **Golfe du Morbihan**. Avec 57 Sage en cours ou en construction, le bassin Loire-Bretagne est couvert à 85 % par ces démarches d'initiative locale pour une gestion concertée de l'eau.

Pour la **Nappe de Beauce**, les enjeux sont la gestion quantitative de la ressource et sa qualité. Le comité a souligné les progrès significatifs dans la gestion collective de l'eau et la nécessité de définir des mesures complémentaires pour restaurer le bon état des eaux.

Pour la **Sarthe amont**, les enjeux sont la restauration des cours d'eau et des zones humides, le risque inondation et la qualité de la ressource. Le comité a demandé de compléter les actions envisagées en matière de continuité écologique et de préciser l'échéancier de réalisation de l'inventaire des obstacles sur les cours d'eau.

Le comité a également validé deux projets de **contrats de rivière**, « **Rhins-Rhodon-Trambouzan** », dans les départements de la Loire et du Rhône, et « **Gartempe** » dans la Creuse et la Haute-Vienne, et la candidature de contrat de rivière « **Renaïson-Oudan-Teysonne-Maltaverne** » dans la Loire.

Le comité a par ailleurs examiné une première version du **tableau de bord du Sdage** comprenant dix indicateurs nationaux, des propositions pour une **politique foncière de l'agence de l'eau** en faveur des zones humides en application du Grenelle de l'environnement, et enfin un bilan des actions de **coopération décentralisée** soutenues par l'agence de l'eau en application de la loi Oudin-Santini.

Contact presse :

Paule OPERIOL, mél : paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr

Pour en savoir plus, www.eau-loire-bretagne.fr/comite_de_bassin

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants.

Présidé par Serge Lepeltier, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat.